



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, 28 mai 2024

## **Départ en vacances des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants : l'ANCV élargit l'accès à son programme d'aide**

L'appel à projets en faveur des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants mis en place par l'ANCV depuis quatre ans apporte une aide personnalisée à ces publics aux besoins très spécifiques. Celui-ci leur permet de partir plus facilement en vacances, dans un cadre adapté, et de bénéficier durant leur séjour d'une véritable bulle de repos et de détente.

En 2023, cet appel à projets a permis d'aider 1 550 personnes en perte d'autonomie et aidants, au travers de 120 projets, développés par une centaine de structures spécialisées dans l'accompagnement, pour un budget de 401 551 €.

### **Partir en vacances dans un environnement adapté pour pouvoir se ressourcer**

Pour ces personnes, le départ en vacances apparaît essentiel pour offrir un temps de répit, en se retrouvant ensemble, mais ailleurs, loin des contraintes d'un quotidien parfois éprouvant. Un tel moment de pause contribue au ressourcement de chacun et en particulier des aidants, qui ont un réel besoin de souffler, de se consacrer à des activités qui leur permettent de déconnecter et de se remobiliser : concilier l'engagement auprès d'une personne ou d'un proche en perte d'autonomie avec sa vie professionnelle et familiale est en effet pour eux tout sauf évident.

C'est pourquoi l'ANCV élargit en 2024 l'accès à son programme d'aide à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie du fait de leur âge, d'un handicap ou d'une maladie grave, et à leurs aidants.

Pour profiter pleinement de leur séjour, ces publics doivent en outre bénéficier de lieux disposant d'aménagements adaptés (logements, équipements collectifs) et de personnels formés (animateurs, éducateurs) : une personne handicapée vieillissante et une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer n'ont pas les mêmes besoins.

### **Une aide financière pour soutenir les projets portés par les organismes spécialisés dans l'accompagnement**

L'ANCV propose à l'ensemble des organismes accompagnant les personnes en perte d'autonomie et les proches aidants de bénéficier d'une aide financière pour concrétiser des projets de vacances adaptés à leurs besoins : établissements et services sociaux et médico-sociaux (comme les EHPAD, les résidences autonomie, ou les foyers d'accueil médicalisés), établissements hospitaliers, foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés, associations, plateformes d'accompagnement et de répit,

centre d'accueil de jour, foyers pour personnes handicapées vieillissantes, ou encore centres inter-communaux d'action sociale.

Pour être éligibles à cette aide, ces organismes doivent développer des projets de séjour collectifs ou à la carte, encadrés par des professionnels médico-sociaux, intervenants extérieurs ou bénévoles, et d'une durée comprise entre une et quatre nuitées.

L'ANCV apporte une aide de 60 % des coûts logistiques du projet, dans la limite de 330 € par bénéficiaire (personne en faible autonomie du fait de son âge, d'un handicap ou d'une maladie grave et aidant) et de 200 € par accompagnant.

## **Un dispositif inclusif au service du droit aux vacances pour tous qui fait ses preuves**

L'appel à projets en faveur des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants est l'un des programmes développés par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances pour favoriser le droit aux vacances pour tous. Celui-ci confirme année après année sa capacité à répondre aux attentes des acteurs engagés dans l'accompagnement et aux besoins de ses bénéficiaires sur l'ensemble du territoire.

Le dispositif a ainsi permis d'aider en 2023 1 550 personnes en perte d'autonomie et leurs aidants, soit une croissance de 92 % entre 2022 et 2023. 120 projets ont pu être développés par une centaine de structures d'accompagnement.

67 % des projets ont bénéficié à des personnes dépendantes, 31 % ont concerné des séjours communs aidants/aidés et 2 % ont spécifiquement été dédiés aux aidants, ce qui démontre l'importance de répondre aux enjeux de répit.

78 % des séjours se sont déroulés durant les mois de juin, septembre et octobre, afin d'assurer le confort des bénéficiaires, avec des températures plus modérées et un taux de fréquentation moins élevé sur les lieux de séjour. La mer (46 %) et la campagne (37 %) sont les destinations favorites, donnant lieu le plus souvent à des vacances de proximité, notamment pour prendre en compte la fatigabilité des bénéficiaires. L'ANCV est le premier contributeur financier, avec 30 % de prise en charge en moyenne. Viennent ensuite des financeurs publics, des partenaires privés, les porteurs de projets et les bénéficiaires.

Les vacances sont un besoin essentiel et devraient être accessibles à tous. C'est la raison d'être de la mission sociale de l'ANCV, au travers des Chèques-Vacances et de ses programmes d'action sociale.

## **A propos de l'ANCV**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides de l'action sociale, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes handicapées, gravement malades ou dépendantes, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

## **CONTACTS PRESSE**

**Rumeur Publique** : [ancv@rumeurpublique.fr](mailto:ancv@rumeurpublique.fr) - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09,  
Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

**ANCV** : Muriel Droin - [mdroin@ancv.fr](mailto:mdroin@ancv.fr) - 01 34 29 51 94